

Synthèse du Référentiel national de certification qualité (Décret n° 2019-565 du 06.06.2019) et de son Guide de lecture (v3) publié le 22.07.2019

Les lignes en blanc correspondent aux 22 indicateurs **communs** - Les lignes en gris correspondent aux 10 indicateurs **spécifiques**

4 catégories d'action de formation						
critère	OF	BC	VAE	CFA	indicateur	description
1. informer le public						
	•	•	•	•	1	accessibilité et complétude des supports
	•	•	•	•	2	indicateurs de résultats
	•		•	•	3	perspectives de la certification
2. concevoir les prestations						
	•	•	•	•	4	besoins des parties prenantes
	•	•	•	•	5	définition des objectifs
	•	•	•	•	6	contenus et modalités
	•			•	7	respect du référentiel de certification
	•			•	8	procédures de positionnement
3. adapter les prestations						
	•	•	•	•	9	conditions de déroulement
	•	•	•	•	10	réalisation, accompagnement, suivi
	•	•	•	•	11	mesure des acquisitions
	•	•	•	•	12	prévention des abandons
	•			•	13	structuration du parcours
				•	14	insertion et citoyenneté
				•	15	droits et devoirs des bénéficiaires
	•	•	•	•	16	respect des conditions de présentation aux examens
4. mobiliser les ressources adéquates						
	•	•	•	•	17	moyens et environnement
	•	•	•	•	18	coordination des intervenants
	•	•	•	•	19	appropriation des ressources pédagogiques
				•	20	mobilité, handicap, conseil de perfectionnement
5. professionnaliser les équipes						
	•	•	•	•	21	recensement et évaluation des compétences
	•	•	•	•	22	plan de développement des compétences
6. s'ancrer dans son environnement						
	•	•	•	•	23	veille légale et réglementaire
	•	•	•	•	24	prospective sur les spécialités de formation
	•	•	•	•	25	R&D technologique et pédagogique
	•	•	•	•	26	inclusion des personnes en situation de handicap
	•	•	•	•	27	sous-traitance et portage salarial
	•			•	28	AFEST : réseau et ingénierie
				•	29	insertion professionnelle ou poursuite d'études
7. améliorer les prestations						
	•	•	•	•	30	recueil des appréciations des parties prenantes
	•	•	•	•	31	traitement des aléas, difficultés et réclamations
	•	•	•	•	32	mesures d'amélioration

Synthèse élaborée par Michel BAUJARD, Élodie CAVIGLIOLI, Sara CROUS, Liana DELAPIERRE, Pascal LÉCAILLE et Hamid OUARI lors du Séminaire "RNCQ" organisé par CFS+ le 11.07.2019 (v4 du 26.07.2019 par Pascal LÉCAILLE)

Tout prestataire disposant d'une certification ou d'une labellisation reconnue par l'ex-CNEFOP peut demander que l'**audit initial** soit réalisé selon des conditions de durées aménagées. L'audit ne concerne alors que les indicateurs précisés ci-dessous :

9	9	9	9	nombres en rouge :	seuls ces 9 indicateurs communs sont audités
6	0	2	10	points en rouge :	indicateurs spécifiques auditables dans chaque catégorie d'action
= 15	= 9	= 11	= 19		total des indicateurs communs et spécifiques audités (certification avec AFEST)
= 14			= 18		total des indicateurs communs et spécifiques audités (certification sans AFEST)
= 10					total des indicateurs communs et spécifiques audités (si seulement AFEST)
28	22	24	32		total des indicateurs audités s'il n'y a pas de certification/labellisation CNEFOP